

Fiche annexe III-H
MONTANT MAJORATION PENSION DE REVERSION DU REGIME GENERAL

Au 1^{er} janvier 2020 le montant du plafond de ressources pour la majoration de la pension de retraite de réversion s'élève à **2 613.81€** par trimestre soit **871.27€** par mois.¹

¹ Article 81 de la loi de financement de la sécurité sociale n°2019-1446 pour 2020, L.161-25 du code de la sécurité sociale et circulaire cnav n°2020-5 du 9 janvier 2020